







Bordeaux, le 15 mars 2020

Coronavirus: point de situation

Dans la journée du 14 mars, 19 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés⁽¹⁾ en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 152 le nombre de cas confirmés dans la région. Parmi ces nouveaux cas, 10 sont en attente de géolocalisation. Les 3 cas confirmés le 12 mars qui n'étaient pas encore localisés ont pu être rattachés à un département.

L'ARS a le regret de déplorer 2 décès, en Gironde et dans la Vienne. Pour la Gironde, il s'agit d'un homme de plus de 85 ans qui était hospitalisé au CHU de Bordeaux le 11 mars suite à une chute. Souffrant de pneumopathie chronique, il avait été testé au Covid-19 et déclaré positif le 14 mars. Il est décédé ce jour. Pour la Vienne, il s'agit d'une femme de plus de 85 ans qui était hospitalisée pour Covid-19 au CHU de Poitiers depuis le 14 mars. Elle souffrait de plusieurs maladies chroniques (notamment cardio-pulmonaires). Elle est décédée ce jour.

85% de l'ensemble des cas confirmés sont retournés à leur domicile dans un bon état de santé général.

- Charente: pas de nouveau cas (total: 4 cas),
- Charente-Maritime: pas de nouveau cas (total: 25).
- Corrèze : pas de nouveau cas (au total : 5 cas),
- Creuse: 1 nouveau cas confirmé (au total: 2 cas). Il s'agit d'une femme dont la situation est en cours d'investigation,
- Dordogne : pas de nouveau cas (au total : 7 cas),
- Gironde: 1 cas confirmé décédé dans la journée (total des cas confirmés: 19 cas),
- Landes: 1 nouveau cas confirmé (au total: 4 cas). Il s'agit d'un homme dont la situation est en cours d'investigation,
- Lot-et-Garonne: 1 nouveau cas confirmé (au total: 41 cas). Il s'agit d'un homme qui est en réanimation au centre hospitalier d'Agen. Parmi les cas confirmés le 12/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 2 se situent dans le Lot-et-Garonne. L'un est une femme qui a été testée dans le cadre du dépistage organisé à domicile. Son état de santé n'est pas inquiétant, elle est maintenue à domicile avec un suivi médical. L'autre est un homme qui est actuellement hospitalisé au centre hospitalier d'Agen,
- Pyrénées-Atlantiques: 4 nouveaux cas confirmés (au total: 18 cas). Il s'agit de 2 hommes et 2 femmes. L'état de santé des 2 hommes n'est pas inquiétant, ils sont maintenus à domicile avec un suivi médical. L'une des femmes est hospitalisée au centre hospitalier de Pau. Son état de santé n'inspire pas d'inquiétude. L'autre femme est une personne contact d'un précédent cas confirmé. Sa situation est en cours d'investigation. Parmi les cas confirmés le 12/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 1 se situe dans les Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit d'un homme, son état de santé n'est pas inquiétant. Il est maintenu à domicile avec un suivi médical,
- Deux-Sèvres : pas de nouveau cas (au total : 3 cas),
- Vienne : 1 cas confirmé décédé dans la journée (total des cas confirmés : 10 cas).
- Haute-Vienne: pas de nouveau cas (au total: 2 cas),
- 10 cas confirmés sont en cours d'investigation et 3 cas ont été investigués en Nouvelle-Aquitaine, mais résident en dehors de la région.

Les personnes pour lesquels l'origine de la contamination n'est pas connue sont en cours d'investigation. La prise en charge s'organise et des recherches sont menées pour l'ensemble des cas confirmés afin d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque et prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

Nouvelles mesures annoncées par le 1er Ministre samedi 14 mars

Pour permettre une meilleure application des recommandations sanitaires (notamment le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels - 1 mètre - qui est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus), le 1^{er} Ministre a annoncé hier soir, la fermeture des lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation :

- Restaurants (sauf room services, vente à emporter et livraison), bars ou discothèques, salles de danse et salles de jeux,
- Cinémas, salles d'auditions, de conférences, de réunions, salles d'expositions de spectacles ou à usage multiple, musées,
- Centres commerciaux (hors commerces alimentaires),
- Etablissements sportifs couverts.

Seuls les commerces présentant un caractère indispensable comme les commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse restent ouverts.

Compte tenu de leur contribution à la vie de la Nation, les services publics resteront également ouverts, y compris ceux assurant les services de transport.

Les rassemblements de plus de 100 personnes favorisent la transmission rapide du virus, même dans des espaces non clos. Ces rassemblements sont donc interdis dès lors qu'ils ne sont pas indispensables à la continuité de la vie de la Nation (dérogation possible sous la responsabilité des préfectures pour les rassemblements, réunions ou activités indispensables à la continuité de la vie de la Nation).

Passage au stade 3 : l'ARS Nouvelle-Aquitaine poursuit la stratégie de limitation de la propagation du virus

Au stade 3, il s'agit de limiter les conséquences de la circulation du virus. Ce stade implique notamment de **ne plus tester systématiquement tous les patients présentant des symptômes,** mais de destiner les tests en priorité à quatre types de populations⁽²⁾. En effet, devant l'augmentation du nombre de cas, la recherche systématique de contacts devient inutile. Tester tous les patients présentant des symptômes conduit à saturer la filière de dépistage, ils doivent être réalisés en priorité pour les cas graves et les cas en structures collectives de personnes fragiles, pour permettre de prendre des mesures immédiates.

Toutefois, en Nouvelle-Aquitaine, compte tenu de la situation épidémique (incidence faible du nombre de cas par rapport à d'autres régions françaises à l'exception du département du Lot-et-Garonne où une émergence est apparue), la décision de l'ARS est de ne pas faire évoluer à ce stade et pour quelques jours encore la politique de dépistage afin de poursuivre la stratégie d'endiguement et de limitation de la propagation du virus, ainsi que la préparation de la prise en charge des malades.

La consigne a donc été donnée ce jour aux établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'aux représentants des professionnels de santé libéraux <u>de poursuivre le dépistage systématique de tous les patients présentant les symptômes de la maladie et ayant un lien avec une zone où le virus circule ou un contact avec un cas confirmé.</u>

Prolongation de la durée d'une ordonnance renouvelable

Compte tenu de la forte mobilisation et du risque d'indisponibilité des médecins dans la gestion de la crise, cette situation pourrait causer des interruptions de traitement chronique préjudiciables à la santé des patients. A titre exceptionnel, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmacies d'officine peuvent désormais dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020 (à l'exclusion des médicaments stupéfiants ou auxquels la réglementation des stupéfiants est appliquée). Le pharmacien en informe le

médecin. Les médicaments dispensés en application de ces dispositions sont pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

Fermeture des établissements thermaux

L'ARS a demandé à l'ensemble des établissements thermaux de la région de fermer leurs structures à compter du lundi 16 mars.

Précisions concernant les écoles et instituts de formations paramédicales et les étudiants en médecine en stage

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a apporté des précisions concernant l'organisation des Ecoles et Instituts de formations paramédicales de la région.

Les établissements doivent être fermés à compter du lundi 16 mars (conformément aux consignes nationales). Un service de continuité pédagogique à distance sera assuré par les établissements, selon des modalités à préciser ultérieurement.

Par contre, il a été demandé ce jour aux établissements d'indiquer à leurs élèves actuellement en stage de rester en poste, jusqu'à ce que l'on donne des nouvelles consignes, afin qu'ils puissent venir en soutien du système de santé régional.

Dans la même perspective, l'ARS a demandé aux étudiants en médecine en stage de rester sur leur terrain de stage jusqu'à ce que l'on donne des nouvelles consignes.

Rappel pour faciliter les prises en charge au 15

Le 15 est surchargé d'appels qui ne portent pas sur des Urgences médicales.

Il est rappelé à la population que :

- Pour toutes informations (non médicales) sur le Coronavirus : j'appelle le N° Vert national 0 800 130 000
- Je tousse et/ou j'ai de la fièvre : j'appelle mon médecin traitant en priorité,
- Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai dû mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise : j'appelle le 15.
- (1) Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés
- (2) Décision après consultation du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) 4 catégories prioritaires pour les tests Covid-19 (stade 3) :
 - les personnes fragiles ⁽⁴⁾ présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés).
 - les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médicosociales, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents,
 - les personnes hospitalisées présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions,
 - les professionnels de santé présentant des symptômes évocateurs de Covid-19.

(3) Personnes fragiles: personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée); patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV; malades atteints de cirrhose au stade B au moins; patients aux antécédents cardiovasculaires: hypertension artérielle, antécédents d'AVC ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque; diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie); insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale; personnes immuno-déprimées; femmes enceintes; personnes présentant une obésité morbide.

Rappel de la conduite à tenir si vous revenez d'une zone à risque

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...);
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Fuitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Évitez toute sortie non indispensable.
- Travailleurs : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. L'adaptation du poste de travail et le recours au télétravail doivent être privilégiés. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai ;

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital
- Évitez tout contact avec votre entourage, et portez les masques qui vont seront remis dans le cadre de votre prise en charge.

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

Ministère du Travail : le question/réponses

<u>Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Recommandations pour les établissements de</u> scolaires et les personnels

* liste susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles : https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs

Et pour tous, l'ARS rappelle comment se protéger du coronavirus

L'action de tous est désormais indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- Se laver les mains très régulièrement,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

pref-communication@gironde.gouv.fr